Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260623-DL2026_2306_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en exercice	23
présents	22
votants	23

Délibération n° 2026 –23/06- 07

Désignation d'un représentant de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le :
Publié ou Notifié

L'an deux mille vingt-six , le 23 juin à 20 h 00
Le Conseil municipal de la commune de CAMORS appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagné selon des rapports subséquents et adressée au moins 3 jours avant la présente séance s'est réuni en session ordinaire, à la mairie Place de la Liberté sous la présidence de Mme Christelle JAFFRÉ DANET
Date de convocation : Le 17 juin 2026

Présents : - BADOUAL Claudie- CADORET Philippe – FICHER Marie Berchmans – FRAVALO Romain - GUENNEC Corentin - GUÉZENNEC Bruno– JÉHANNO Séverine – LE GAL Barbara – LE GOLVAN Yannick – LE LOUER Patrick– LE MAREC Perrine - LONGUÉPÉ Romain – MANDOIS Alain - MARTIN Isabelle – MOUREAUD Carelle – PARQUIER Brianne – PETITEAU Denis - REPOSEUR Georges Henri — RUP JOLY Judikaëlle -SIMON Nadine – THOMAS David

Absents excusés ayant donné procurations : - LE GRAS Jean-Marc à LE GOLVAN Yannick
Secrétaire de séance : BADOUAL Claudie
Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer

---

Vu le Code Général des Impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C ;
Vu la délibération en date du 24 avril 2026 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique portant composition de la CLECT ;
Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la mandature à venir ;
Considérant que par une délibération en date du 24 avril 2026, le Conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT à un représentant par commune ;
Considérant que le représentant de la commune au sein de la CLECT doit être désigné par le conseil municipal parmi ses membres ;
Le maire propose de désigner Madame Séverine JÉHANNO, en qualité d'adjointe déléguée aux finances, représentante de la commune au sein de la CLECT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :
Article 1 : de désigner Madame Séverine JÉHANNO, représentante de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Pour extrait conforme
A CAMORS, le 23 juin 2026

MAIRIE de CAMORS (Morbihan)

Le Maire,

Christelle JAFFRÉ DANET

La Secrétaire,

BADOUAL Claudie

« La présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de RENNES, situé 3 contour de la Motte 35000 RENNES ☎02 23 21 28 28, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de la légalité »